

27 Décembre 1934

## **L'exécutif et le pouvoir**

La dernière révision de la Constitution libanaise avait, paraît-il, pour but le renforcement du pouvoir exécutif. On a voulu nous donner un pouvoir fort. On n'y a pas réussi.

Où est l'Exécutif libanais ? Quelles sont ses attributions et ses manifestations ? Nous cherchons en vain le cas, les circonstances où le président de la République Alta agit efficacement. Est-ce lui qui nomme les directeurs ou les révoque ? Peut-il s'opposer en fait à la voie d'une loi, peut-il s'opposer en fait au vote d'une loi, peut-il intervenir soit auprès du Haut-Commissaire soit auprès de la Chambre pour ou contre n'importe quoi ? Une seule initiative est-elle jamais partie de lui ? Non. Alors que peut-il de plus sérieux que gracier de condamnés et sonner des têtes ?

Nous avons vu à quel rôle efface on réduisait la Chambre. Si elle a perdu une partie de ses attributions, cela n'a été au profit de personne. Le Mandat n'avait pas besoin d'une augmentation de ses pouvoirs, puisqu'il est le dispensateur même de l'Autorité. Ce pouvoir exécutif libanais, qui devait, à l'origine, recueillir le bénéfice de la réforme, qu'en est-il advenu ? Nous voyons quel est le rôle du président de la République. Les directeurs, eux, sont des fonctionnaires auxquels sont dévolues les questions techniques du gouvernement : mais ils ne gouvernent pas.

Ainsi, rien de ce qui est libanais n'a effectivement le pouvoir. Nous savons bien que si ce pouvoir était uniquement libanais, il n'y aurait pas au Liban de Mandat français. Mais précisément, c'est parce que nous voulons compter avec le mandat, c'est parce que nous désirons sincèrement que s'établisse, entre Français et libanais la plus étroite et la plus féconde des collaborations (et par collaboration personne ne peut plus entendre subordination), c'est bien parce que nous proclamons la nécessité du mandat que nous demandons à la France de réserver aux Libanais dans leur pays mieux que l'apparence du pouvoir et mieux que l'apparence de responsabilité injustifiées.

Nous souhaitons, certes, comme la France que le Liban émancipé puisse un jour pouvoir se gouverner lui-même.

Mais de même que l'émancipation ne se conçoit que par étapes, l'accès au pouvoir ne peut se faire que progressif. Que nous soyons encore loin du but, il nous faut le croire puisque depuis quinze ans, nous n'avons guère eu l'impression d'avancer.

Mais comment apprendrons-nous à user du pouvoir s'il continue à nous rester étranger ?